



# Stat'ur bilan

Mars 2024 - N°53

## Les travailleurs indépendants en Île-de-France en 2022

Les données régionales présentées dans cette publication sont une déclinaison du Stat'ur bilan des TI chiffres nationaux 2022.

La croissance démographique des travailleurs indépendants (TI) se poursuit en 2022 mais le rythme est cependant moins soutenu que celui enregistré en 2021.

Zoom sur les résultats observés en 2022 en Île-de-France.

### Chiffres clés

**894 570**

c'est le nombre de TI administrativement actifs fin 2022

**575 719**

c'est le nombre d'AE fin 2022

**83 363**

indépendants sont employeurs en 2022

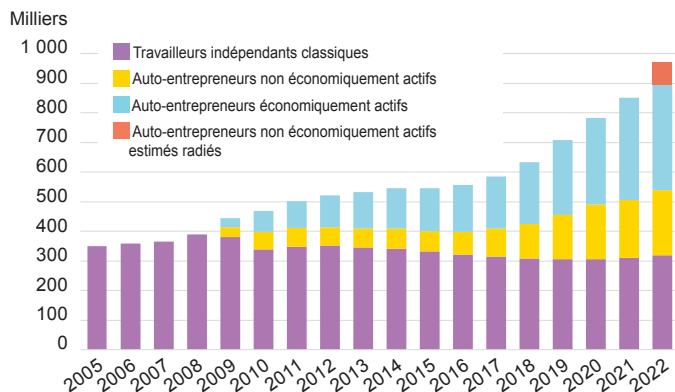
### La croissance des travailleurs indépendants moins dynamique que les années précédentes

Le volume de la population des TI est évalué par le nombre de comptes immatriculés auprès des Urssaf et non radiés sur la période considérée. Ces comptes sont alors considérés comme des comptes administrativement actifs.

Fin 2022, la région Île-de-France comptabilise 894 570 travailleurs indépendants. Depuis l'introduction du statut d'auto-entrepreneur (AE) en 2008, l'ensemble des TI a doublé en nombre.

La croissance du nombre de travailleurs indépendants se poursuit en 2022 (+ 5,1 % par rapport à 2021) mais à un rythme plus modéré qu'en 2021 (+ 8,7 %), 2020 (+ 10,4 %) et 2019 (+ 12,0 %) (tableau 1).

**GRAPHIQUE 1 : Nombre de comptes TI et AE depuis 2005 (administrativement actifs en fin d'année)**



Source : Urssaf

En dépit d'un ralentissement observé pour la troisième année consécutive, avec une progression de 6,6 % en 2022, les auto-entrepreneurs demeurent le principal moteur de la croissance démographique des indépendants (+ 18,6 % en 2020, + 13,0 % en 2021). La croissance du nombre d'AE artisans-commerçants reste stable en 2022, n'affichant aucune progression après avoir enregistré une hausse significative de + 10,8 % en 2021 et de + 22,1 % en 2020. En revanche, ce sont les professionnels libéraux qui dynamisent la croissance du nombre d'auto-entrepreneurs, avec une progression de + 14,9 %.

La croissance du nombre d'indépendants est portée dans une moindre mesure par la hausse du nombre de TI dits classiques (hors AE). Cette progression en 2022 (+ 2,4 %) confirme la tendance observée l'année précédente (+ 1,9 %), marquant ainsi une reprise après plusieurs années de baisses consécutives. Les artisans et commerçants affichent une croissance de + 2,8 %, tandis que les professions libérales enregistrent une hausse de + 2,1 %.

La structure de la population des indépendants s'est nettement modifiée au fil des années. Alors qu'elle ne représentait que 14,2 % des travailleurs indépendants en 2009, la part des auto-entrepreneurs ne cesse d'augmenter depuis : 56,8 % fin 2019, 61,0 % fin 2020, 63,4 % fin 2021 et 64,4 % en 2022. Les auto-entrepreneurs sont devenus largement majoritaires parmi les travailleurs indépendants : en 2022, on dénombre 575 719 auto-entrepreneurs pour 318 849 TI classiques (graphique 1).

Parmi les comptes administrativement actifs, seule une partie des 575 719 auto-entrepreneurs déclare un chiffre d'affaires positif en fin d'année, matérialisant ainsi la réalité de leur activité. Ces auto-entrepreneurs appelés « économiquement actifs » en fin d'année représentent 61,8 % des AE (57,8 %



pour les artisans-commerçants et 66,2 % pour les professions libérales). Cette proportion est en baisse en 2022 (64,0 % en 2021) mais reste stable par rapport à 2020. La part des AE franciliens économiquement actifs est inférieure à la moyenne nationale (69,7 %). En effet, la part d'AE économiquement actifs est tirée vers le bas par les activités de poste et de courrier, très présentes en Île-de-France et comportant beaucoup d'AE ne déclarant pas de chiffre d'affaires.

Au plan national, à fin 2022, on dénombre 4,3 millions de comptes administrativement actifs, en hausse de 5,9 % par rapport à 2021. L'Île-de-France représente ainsi, en 2022, 20,6 % des comptes administrativement actifs contre 20,8 % en 2021.

### La hausse des effectifs des travailleurs indépendants reste concentrée sur certains secteurs d'activité

Dans un contexte de ralentissement global de la croissance des effectifs des travailleurs indépendants, certains secteurs d'activité continuent de contribuer positivement à l'expansion des effectifs (tableau 2). Les activités de nettoyage se démarquent avec la plus forte progression, affichant une croissance de + 22,1 %, comparée à une hausse de + 15,6 % en 2021. En suivant cette dynamique, les autres services personnels enregistrent une croissance de + 21,8 % en 2022 contre 27,1 % en 2021 ; tandis que les secteurs de l'informatique-information-communication (12,9 % contre 13,7 % en 2021) et les activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie (12,8 % contre 17,7 % en 2021) affichent également des taux de croissance notables.

Ces secteurs dynamiques partagent en commun l'évolution significative de la part d'auto-entrepreneurs au cours des dernières années, illustrant ainsi leur attractivité croissante dans le paysage du travail indépendant.

En revanche, certains secteurs impactent négativement la croissance des effectifs des travailleurs indépendants. Les activités de poste et de courrier, après avoir connu une forte progression les années précédentes (+ 24,9 % en 2021), enregistrent désormais une baisse significative de - 11,4 %. Cette évolution marque un revirement notable, soulignant la volatilité de ce secteur et son adaptation aux fluctuations économiques. Il est à noter que ces activités sont principalement exercées par des auto-entrepreneurs, représentant 97,3 % des travailleurs indépendants dans ce secteur.

Certaines activités du commerce connaissent également une croissance négative. Ainsi c'est le cas du commerce de détail sur marchés non classé ailleurs (- 3,3 %), du commerce de détail non alimentaire hors pharmacie (- 2,2 %) et du commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche (- 1,0 %). Dans ce dernier secteur, la baisse des effectifs est principalement attribuable aux auto-entrepreneurs, avec une diminution de - 14,2 %. Toutefois, cette réduction reste limitée dans la mesure où les auto-entrepreneurs ne représentent que 15,2 % des travailleurs indépendants dans ce secteur spécifique. Et en parallèle, les travailleurs indépendants classiques contribuent de manière positive à la croissance des effectifs (+ 1,8 %).

### Trois secteurs concentrent près de 30% des effectifs de travailleurs indépendants

Trois secteurs d'activité concentrent près de 30 % des travailleurs indépendants : les activités de santé (10,8 %), le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (9,3 %) et les activités de poste et de courrier (8,0 %). Suivent la construction (5,5 %), les activités comptables, de conseil et d'ingénierie (5,3 %), l'informatique, information et communication (5,2 %), l'enseignement (4,8 %), les activités juridiques (4,2 %) et les arts, spectacles et autres activités récréatives (4,1 %).

**TABLEAU 1 : Nombre de travailleurs indépendants entre 2019 et 2022**

	Niveau (en milliers)						Evolution moyenne annuelle (en %)				
	2019	2020	2021	%	2022	%	2018	2019	2020	2021	2022
<b>TI classiques</b>	<b>306,5</b>	<b>305,4</b>	<b>311,2</b>	<b>36,6</b>	<b>318,8</b>	<b>35,6</b>	<b>- 2,0</b>	<b>- 0,7</b>	<b>- 0,3</b>	<b>1,9</b>	<b>2,4</b>
dont Artisans et Commerçants	139,7	138,8	141,4	16,6	145,4	16,3	- 3,1	- 2,0	- 0,7	1,9	2,8
dont Professions libérales	166,8	166,6	169,8	19,9	173,5	19,4	- 1,0	0,4	- 0,1	1,9	2,1
<b>Auto-entrepreneurs (AE)</b>	<b>403,0</b>	<b>478,1</b>	<b>540,1</b>	<b>63,4</b>	<b>575,7</b> <b>(718,8)*</b>	<b>64,4</b>	<b>20,1</b>	<b>24,2</b>	<b>18,6</b>	<b>13,0</b>	<b>6,6</b>
dont AE Artisans et Commerçants	224,5	274,0	303,7	35,7	303,9 (386,6)	34,0	22,2	26,0	22,1	10,8	0,1
dont AE Professions libérales	178,5	204,0	236,5	27,8	271,8 (332,2)	30,4	17,7	21,9	14,3	15,9	14,9
<b>Dont Auto-entrepreneurs (AE) économiquement actifs dans l'année</b>	<b>253,1</b>	<b>291,9</b>	<b>345,8</b>	<b>64,0</b>	<b>355,8</b>	<b>61,8</b>	<b>19,4</b>	<b>21,0</b>	<b>15,3</b>	<b>18,4</b>	<b>2,9</b>
dont AE éco. actifs Artisans-Commerçants	131,8	156,0	180,5	59,4	175,7	57,8	20,9	24,2	18,4	15,7	- 2,6
dont AE éco. actifs Professions libérales	121,3	135,9	165,3	69,9	180,1	66,2	17,9	17,7	12,0	21,6	8,9
<b>Nombre de Travailleurs indépendants (TI) inscrits en fin d'année</b>	<b>709,5</b>	<b>783,5</b>	<b>851,4</b>	<b>100,0</b>	<b>894,6</b>	<b>100,0</b>	<b>8,2</b>	<b>12,0</b>	<b>10,4</b>	<b>8,7</b>	<b>5,1</b>

Source : Urssaf

\* Le chiffre entre parenthèses fait référence aux données non corrigées des radiations estimées. Au premier semestre de chaque année N, un traitement à date d'effet au 31 décembre N-1 radie les AE qui n'ont pas déclaré de chiffre d'affaires durant deux années consécutives (cf. sources et méthodologie). En 2023, l'application de ce traitement ayant été retardée, les comptes présentant à la fin 2022 deux années consécutives sans chiffre d'affaires n'étaient pas officiellement radiés au moment de la réalisation de cette publication. Une estimation a donc été réalisée pour préserver la cohérence des séries. On estime ainsi à 77 740 le nombre de comptes qui auraient dû être radiés au 31 décembre 2022 pour ce motif. Le nombre de radiations total, y compris celles pour chiffres d'affaires nuls durant deux années consécutives, serait donc proche de 220 860 à fin 2022 contre 143 115 actuellement comptabilisées dans les bases.



TABLEAU 2 : Les travailleurs indépendants par secteur d'activité

Secteur d'activité	Ensemble des travailleurs indépendants inscrits fin 2022				dont travailleurs indépendants classiques inscrits fin 2022				dont auto-entrepreneurs inscrits fin 2022							
	Niveau	Structure	Évolution annuelle		Niveau	Structure	Évolution annuelle		Niveau	Structure	Part dans l'ensemble des TI	Évolution annuelle		Niveau économique actifs	Part économique actifs	
			2021	2022			2021	2022				2021	2022			
	Milliers	%	%		Milliers	%	%		Milliers	%	%	%		Milliers	%	
Agriculture, sylviculture et pêche	0,6	0,1	-0,7	-5,5	0,4	0,1	-4,8	-6,0	0,1	0,0	22,9	17,0	-3,8	0,1	73,0	
Industrie	19,0	2,1	9,0	7,7	4,0	1,3	-1,6	-0,7	15,0	2,6	79,0	12,5	10,2	11,0	73,0	
Métiers de bouche	7,1	0,8	1,2	0,0	4,4	1,4	-3,1	-2,8	2,7	0,5	38,4	9,8	5,0	1,7	62,5	
BTP gros-oeuvre	13,8	1,5	2,6	2,9	6,0	1,9	3,6	4,0	7,8	1,3	56,4	1,9	2,1	5,5	71,3	
BTP travaux d'installation	16,1	1,8	7,3	5,2	6,1	1,9	2,0	1,3	10,0	1,7	62,3	11,0	7,8	6,5	65,4	
BTP travaux de finition	19,0	2,1	1,3	1,7	6,1	1,9	0,2	0,5	12,9	2,2	68,1	1,8	2,3	9,3	72,0	
Commerce-réparation d'automobiles	8,0	0,9	5,3	3,0	2,9	0,9	5,1	4,4	5,1	0,9	64,1	5,4	2,3	2,5	48,1	
Commerce de gros, intermédiaires du commerce	22,3	2,5	11,5	6,8	8,7	2,7	4,3	11,6	13,6	2,4	61,1	16,3	4,0	7,7	56,3	
Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	3,3	0,4	0,8	-1,0	2,8	0,9	2,9	1,8	0,5	0,1	15,2	-7,8	-14,2	0,3	50,4	
Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	18,1	2,0	-2,8	-2,2	8,9	2,8	-0,3	-0,2	9,3	1,6	51,0	-5,0	-4,1	6,4	69,0	
Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	9,5	1,1	-2,8	-3,3	1,6	0,5	-5,1	-3,3	7,9	1,4	83,4	-2,3	-3,3	5,8	73,1	
Commerce de détail non spécialisé	23,3	2,6	17,0	6,7	3,7	1,1	23,9	47,8	19,7	3,4	84,3	16,2	1,4	9,8	49,9	
Taxis - VTC	32,1	3,6	3,6	3,7	18,1	5,7	3,5	4,6	14,0	2,4	43,6	3,8	2,5	9,3	66,7	
Transports routier de fret et déménagement	4,0	0,5	11,2	6,5	1,8	0,6	4,9	1,4	2,2	0,4	55,3	17,4	11,0	1,0	43,6	
Activités de poste et de courrier	71,1	8,0	24,9	-11,4	1,9	0,6	471,1	26,9	69,2	12,0	97,3	23,1	-12,1	23,0	33,3	
Autres activités de transports et entreposage	2,2	0,2	-1,3	8,5	0,8	0,2	4,4	0,9	1,4	0,3	65,4	-4,3	12,9	0,8	54,0	
Hébergement	1,7	0,2	1,0	6,4	1,1	0,3	-1,5	0,4	0,7	0,1	38,6	6,0	17,7	0,4	63,1	
Restauration et débits de boissons	21,2	2,4	6,9	-4,8	11,3	3,5	2,4	2,6	9,9	1,7	46,7	11,8	-12,1	5,0	50,4	
Informatique, information et communication	46,5	5,2	13,7	12,9	12,2	3,8	2,1	5,2	34,3	6,0	73,7	19,1	15,9	20,9	60,9	
Activités financières et d'assurance	9,2	1,0	9,2	5,6	5,3	1,7	4,3	6,6	3,9	0,7	42,2	16,6	4,3	2,0	52,7	
Activités immobilières	22,7	2,5	8,9	5,0	12,1	3,8	3,9	3,5	10,6	1,8	46,8	15,3	6,7	6,0	56,8	
Activités juridiques	37,9	4,2	4,0	4,1	37,4	11,7	3,8	3,9	0,5	0,1	1,2	23,1	28,0	0,3	71,1	
Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	47,0	5,3	9,4	11,2	14,1	4,4	0,3	-0,1	32,9	5,7	69,9	14,6	16,9	20,9	63,5	
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	83,0	9,3	8,7	11,7	16,9	5,3	2,0	2,9	66,1	11,5	79,6	10,8	14,2	36,8	55,7	
Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	24,4	2,7	17,7	12,8	2,7	0,8	2,1	2,6	21,7	3,8	89,0	20,2	14,2	14,7	67,7	
Autres activités scientifiques et techniques	35,5	4,0	4,1	2,2	6,7	2,1	0,0	1,3	28,8	5,0	81,3	5,1	2,4	20,4	70,7	
Activités de nettoyage	12,5	1,4	15,6	22,1	1,6	0,5	-0,3	4,4	10,9	1,9	87,2	19,0	25,3	6,9	63,6	
Autres activités de service administratif et de soutien	24,6	2,8	6,1	11,5	5,1	1,6	2,0	3,5	19,5	3,4	79,1	7,3	13,9	12,9	66,3	
Enseignement	43,2	4,8	13,0	11,3	3,8	1,2	-0,9	1,1	39,4	6,8	91,2	14,8	12,4	29,5	74,8	
Santé	96,6	10,8	4,7	4,5	72,8	22,8	3,4	2,6	23,8	4,1	24,6	9,1	10,7	19,0	79,9	
Médecine générale	13,6	1,5	8,5	-0,2	13,6	4,3	8,5	-0,2	-	-	-	-	-	-	-	
Médecine spécialisée, analyses médicales	13,0	1,5	1,7	4,6	13,0	4,1	1,7	4,6	-	-	-	-	-	-	-	
Professions paramédicales et sages-femmes	33,7	3,8	2,6	5,8	30,7	9,6	3,1	3,8	2,9	0,5	8,8	-4,1	31,1	2,7	92,1	
Pratique dentaire	6,8	0,8	1,1	1,4	6,8	2,1	1,1	1,4	-	-	-	-	-	-	-	
Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	3,5	0,4	-0,1	0,7	3,5	1,1	-0,1	0,7	-	-	-	-	-	-	-	
Autres services de santé	20,9	2,3	7,4	5,7	4,6	1,4	1,4	0,5	16,3	2,8	78,0	9,4	7,2	13,7	84,2	
Action sociale (y compris aide à domicile)	5,0	0,6	15,7	11,5	0,5	0,1	5,5	5,2	4,5	0,8	90,7	16,9	12,2	2,6	56,3	
Arts, spectacles et autres activités récréatives	36,5	4,1	5,5	7,9	5,8	1,8	1,7	1,3	30,7	5,3	84,0	6,3	9,3	22,3	72,8	
Activités sportives	11,8	1,3	10,3	9,9	1,3	0,4	-1,3	1,1	10,5	1,8	89,1	12,0	11,0	8,4	80,5	
Réparations hors automobile	5,3	0,6	7,5	-4,2	1,3	0,4	-4,3	-4,4	4,0	0,7	75,2	12,1	-4,2	2,7	68,3	
Coiffure et soins du corps	18,1	2,0	10,9	10,7	4,7	1,5	-1,0	-1,3	13,4	2,3	74,2	16,6	15,5	10,2	76,1	
Autres services personnels	24,6	2,8	27,1	21,8	2,0	0,6	3,1	5,1	22,7	3,9	92,0	30,2	23,5	15,6	68,9	
Autres	22,8	2,5	-9,1	-7,4	22,7	7,1	-8,8	-7,3	0,0	0,0	0,1	-60,7	-47,5	0,0	58,1	
<b>TOTAL</b>	<b>894,6</b>	<b>100,0</b>	<b>8,7</b>	<b>5,1</b>	<b>318,8</b>	<b>100,0</b>	<b>1,9</b>	<b>2,4</b>	<b>575,7</b>	<b>100,0</b>	<b>64,4</b>	<b>13,0</b>	<b>6,6</b>	<b>355,8</b>	<b>61,8</b>	

Source : Urssaf



Le secteur de la santé étant le plus important en effectifs, il concentre 96 590 indépendants en 2022, soit 10,8 % de l'ensemble des travailleurs indépendants. Il s'agit du secteur le plus représenté parmi les TI classiques (22,8 %) (contre 4,1 % parmi les auto-entrepreneurs).

Les indépendants dans le secteur du conseil pour les affaires et gestion sont globalement sur-représentés en Île-de-France puisqu'ils représentent 9,3 % des effectifs contre 4,4 % au niveau national. À l'inverse, la région est sous-représentée dans le secteur de la construction (5,5 % contre 10,7 %).

Le secteur des activités de poste et de courrier, qui concerne essentiellement les livreurs à domicile, est le troisième secteur le plus important, représentant 71 120 comptes actifs en 2022 (8,0 % de l'ensemble des travailleurs indépendants), dont 97,3 % d'AE. Néanmoins, l'activité des AE dans les activités de poste et de courrier est à nuancer dans la mesure où seul un tiers d'entre eux déclare un chiffre d'affaires positif.

### La part des femmes parmi les travailleurs indépendants est en augmentation, bien qu'elles restent minoritaires

Les femmes représentent désormais près de 40 % des travailleurs indépendants en 2022 (tableau 3). La population des travailleurs indépendants est composée à 36,1 % de femmes pour les TI classiques et à 41,1 % pour les auto-entrepreneurs.

Alors que la représentation des femmes parmi les travailleurs indépendants classiques reste stable, elle continue de croître chez les AE, enregistrant une hausse de 2,3 points par rapport à 2021.

Par ailleurs, les femmes auto-entrepreneuses sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à être économiquement actives : 67,6 % contre 57,8 % pour les hommes.

### L'auto-entrepreneuriat séduit davantage les jeunes

Les auto-entrepreneurs sont globalement plus jeunes que les TI classiques : 61,4 % ont moins de 40 ans contre 27,5 % chez les TI classiques. La quasi-totalité des travailleurs indépendants de moins de 30 ans (89,5 %) sont des auto-entrepreneurs. Toutefois, seuls 48,6 % de ces derniers ont déclaré un chiffre d'affaires positif en 2022 contre 80,3 % chez les

auto-entrepreneurs de plus de 60 ans. La tranche d'âge des plus de 50 ans représente 47,7 % des TI classiques, tandis qu'elle ne constitue que 19,9 % des auto-entrepreneurs.

### L'engouement entrepreneurial montre des signes de ralentissement dans tous les départements d'Île-de-France

En 2022, si tous les départements connaissent une augmentation du nombre de leurs travailleurs indépendants, le rythme n'est pas aussi soutenu que l'année précédente. Avec un ralentissement de la progression allant de 1,7 à 5,6 points par rapport à 2021, tous les départements témoignent d'un essoufflement dans leur dynamisme entrepreneurial (carte 1).

CARTE 1 : Nombre de travailleurs indépendants fin 2022 réparti par statut et évolution entre 2021 et 2022

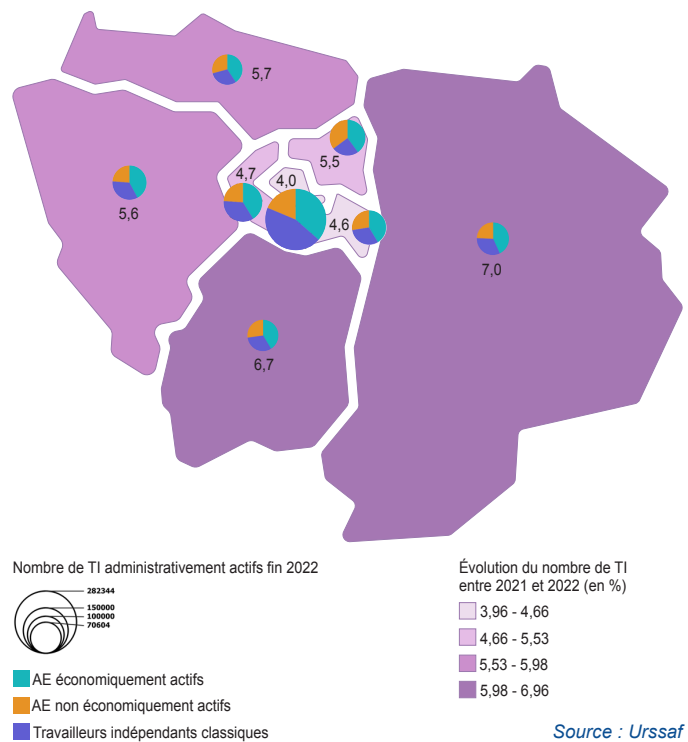


TABLEAU 3 : Nombre de travailleurs indépendants par sexe et par tranche d'âge en 2022

	TI classiques		Auto-entrepreneurs				Ensemble des TI	
	Niveau en fin d'année (1)	Structure 2022 (structure 2021)	Niveau adm. actifs en fin d'année (2)	Structure 2022 (structure 2021)	Niveau éco. et adm. actifs	Part des AE éco actif	Niveau (3)	Part d'AE dans le stock (2)/(3)
2022	Milliers	%	Milliers	%	Milliers	%	Milliers	%
Hommes	203,7	63,9 (64,1)	339,2	58,9 (61,2)	196,0	57,8	542,9	62,5
Femmes	115,1	36,1 (35,9)	236,5	41,10 (38,8)	159,8	67,6	351,6	67,3
Moins de 30 ans	21,6	6,8 (6,2)	183,4	31,9 (33,2)	89,1	48,6	205,0	89,5
Entre 30 et 40 ans	66,2	20,8 (20,4)	170,4	29,6 (29,3)	104,1	61,1	236,6	72,0
Entre 40 et 50 ans	78,8	24,7 (25,1)	107,5	18,7 (18,3)	73,7	68,6	186,2	57,7
Entre 50 et 60 ans	86,2	27,0 (27,7)	69,4	12,0 (11,6)	52,6	75,8	155,5	44,6
Plus de 60 ans	66,1	20,7 (20,7)	45,1	7,8 (7,6)	36,2	80,3	111,2	40,6
<b>TOTAL</b>	<b>318,8</b>	<b>100,0</b>	<b>575,7</b>	<b>100,0</b>	<b>355,8</b>	<b>61,8</b>	<b>894,6</b>	<b>64,4</b>

Source : Urssaf



Malgré une modération de leur croissance, deux départements démontrent une certaine vitalité : la Seine-et-Marne et l'Essonne se classent en tête en termes de progression des effectifs, avec respectivement 7,0 % et 6,7 %. A contrario, le département parisien connaît la croissance la plus faible (4,0 %).

Si l'essor des travailleurs indépendants est largement attribué à la croissance des auto-entrepreneurs, les TI classiques sont également acteurs de celle-ci. Leur taux de croissance (+ 2,4 %) se maintient par rapport à 2021. Certains départements affichent des progressions plus robustes telles que la Seine-St-Denis (+ 4,2 %) et le département parisien (+ 3,0 %).

Le paysage entrepreneurial en France métropolitaine connaît une transformation majeure depuis plusieurs années. Ceci est encore plus le cas en région Île-de-France puisque 64,4 % des travailleurs indépendants sont auto-entrepreneurs contre 56,2 % au niveau national. La Seine-St-Denis se distingue en affichant la part la plus importante d'auto-entrepreneurs, soit 75,0 % de l'ensemble des travailleurs indépendants dans ce département. À l'inverse, le département parisien présente la part la plus faible d'auto-entrepreneurs, soit 55,1 % de l'ensemble des travailleurs indépendants dans cette zone.

### Le revenu d'activité des TI classiques en hausse en 2021

Après un ralentissement dû à la crise sanitaire de 2020, le revenu global déclaré en 2021 par les TI classiques repart à la hausse pour atteindre 18,33 milliards d'euros contre 16,69 milliards d'euros en 2020 (+ 9,8 %), dépassant de 4,0 % son niveau d'avant crise (17,62 milliards d'euros en 2019).

Les TI classiques franciliens ont perçu en moyenne 58 824 euros de leur activité contre 52 976 euros en 2021, soit une hausse du revenu moyen de + 11,0 % contre + 10,5 % au niveau national. Néanmoins le revenu moyen en Île-de-France est supérieur à la moyenne nationale qui atteint 45 581 euros.

En neutralisant l'effet de la hausse des prix entre 2020 et 2021, la croissance du revenu moyen des TI classiques est moindre puisqu'elle n'est que de 8,9 % en euros constants. Cette croissance est constatée dans l'ensemble des groupes professionnels, avec une augmentation de 12,8 % (+ 10,6 % en euros

constants) pour les artisans-commerçants et de 9,9 % (+ 7,8 % en euros constants) pour les professions libérales. Cependant, des disparités subsistent entre les groupes : les professionnels libéraux affichent des revenus moyens de 78 121 euros, tandis que les artisans-commerçants perçoivent en moyenne 34 912 euros (tableau 4).

En 2021, les hommes déclarent en moyenne des revenus plus élevés atteignant 64 024 euros, comparés à 49 666 euros pour les femmes. La hausse du revenu moyen est légèrement plus marquée pour les hommes avec une évolution de + 11,3 % (+ 9,1 % en euros constants), comparée à celle des femmes + 11,0 % (+ 8,8 % en euros constants).

Tous les secteurs d'activité des TI classiques connaissent une hausse du revenu moyen en 2021, à l'exception des activités de poste et de courrier (- 51,0 % après - 32,2 % en 2020), des autres activités scientifiques et techniques (- 10,1 % après + 21,9 % en 2020) et du commerce de détail non spécialisé (- 7,9 % après - 9,2 % en 2020) (tableau 5).

Les secteurs d'activité ayant enregistré une croissance significative du revenu moyen sont précisément ceux qui avaient subi les contraintes les plus sévères lors de la crise sanitaire. En 2021, les taxis-VTC ont connu une augmentation de + 48,3 % de leur revenu moyen, reflétant une reprise dynamique après les difficultés liées aux restrictions. De même le secteur du commerce de détail sur marchés non classé ailleurs affiche une hausse de + 30,6 %, tandis que celui de la coiffure et soins du corps enregistre une progression de 20,8 %.

En 2021, la proportion de travailleurs indépendants classiques déclarant des revenus nuls ou déficitaires demeure supérieure à celle enregistrée en 2019, s'établissant à 16,3 % contre 12,2 % cette année-là. Néanmoins cette tranche affiche un léger recul de 2 points par rapport à 2020 (graphique 2). En 2021, 41,1 % font état de revenus (hors revenus nuls ou déficitaires) inférieurs à 40 000 euros et 10,2 % de revenus supérieurs à 70 000 euros.

Le département parisien se démarque des autres départements franciliens en présentant le revenu moyen le plus élevé, s'élevant à 70 773 euros, tandis que la Seine-St-Denis affiche le plus bas, avec 46 137 euros. Toutefois, Paris enregistre également la progression du revenu moyen la plus modérée, avec une hausse de 10,2 % par rapport à 2020. À l'inverse, le département du Val-de-Marne affiche la plus forte progression du revenu moyen, avec une augmentation de 12,9 %.

**TABLEAU 4 : Historique des revenus par statut en euros courants**

	Revenu d'activité global (en millions d'euros)				Revenus moyens (en euros)				Evolution annuelle moyenne (en %)				Evolution annuelle moyenne, en euros constants	
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2021	2022
	En millions d'euros				En euros courants				En %				En %	
<b>TI classiques</b>	<b>17 621</b>	<b>16 690</b>	<b>18 333</b>	-	<b>55 302</b>	<b>52 976</b>	<b>58 824</b>	-	-1,8	-4,2	11,0	-	8,9	-
Artisans et Commerçants	4 830	4 394	4 859	-	33 364	30 937	34 912	-	-1,7	-7,3	12,8	-	10,6	-
Professions libérales	12 791	12 296	13 474	-	73 569	71 072	78 121	-	-2,6	-3,4	9,9	-	7,8	-
Hommes	12 454	11 663	12 727	-	60 453	57 527	64 024	-	-2,5	-4,8	11,3	-	9,1	-
Femmes	5 165	5 026	5 605	-	45 877	44 763	49 666	-	0,7	-2,4	11,0	-	8,8	-
<b>Auto-entrepreneurs (AE)</b>	<b>1 901</b>	<b>1 962</b>	<b>2 656</b>	<b>3 135</b>	<b>6 968</b>	<b>6 364</b>	<b>7 240</b>	<b>8 314</b>	<b>10,9</b>	<b>-8,7</b>	<b>13,8</b>	<b>14,8</b>	<b>11,5</b>	<b>9,1</b>
Artisans et Commerçants	843	851	1 118	1 248	5 954	5 193	5 861	6 760	13,2	-12,8	12,9	15,3	10,7	9,6
Professions libérales	1 058	1 111	1 538	1 888	8 064	7 692	8 732	9 804	10,0	-4,6	13,5	12,3	11,3	6,7
Hommes	1 129	1 176	1 541	1 783	7 227	6 562	7 330	8 595	12,2	-9,2	11,7	17,3	9,5	11,4
Femmes	772	786	1 115	1 353	6 621	6 089	7 119	7 970	8,9	-8,0	16,9	12,0	14,6	6,4

Source : Urssaf



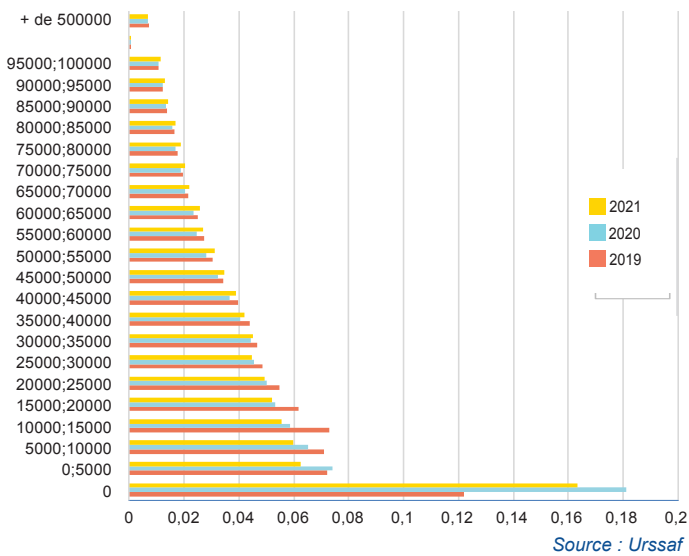
TABLEAU 5 : Revenus des travailleurs indépendants par secteur d'activité et statut

	Travailleurs indépendants classiques						AE économiquement actifs						
	Revenu d'activité		Revenu moyen		Évolution annuelle revenu moyen		Revenu (chiffre d'affaires - abattement forfaitaire)		Revenu moyen		Évolution annuelle revenu moyen		Évolution du revenu moyen (en euros constants)
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2022
	Millions d'euros		Euros		%		Millions d'euros		Euros		%		%
Agriculture, sylviculture et pêche	23,5	24,2	48 144	52 684	- 12,4	9,4	0,7	0,7	6 781	6 998	10,3	3,2	- 2,0
Industrie	151,3	153,5	35 963	37 615	- 1,0	4,6	45,6	53,6	4 232	4 715	10,1	11,4	5,8
Métiers de bouche	161,4	168,2	35 890	39 120	7,5	9,0	7,1	7,7	3 944	4 207	14,8	6,7	1,3
BTP gros-oeuvre	186,9	198,9	33 731	36 994	- 9,5	9,7	48,0	48,5	8 415	8 390	10,4	- 0,3	- 5,3
BTP travaux d'installation	209,4	228,4	35 362	39 468	- 8,3	11,6	65,7	68,9	9 532	9 980	8,9	4,7	- 0,5
BTP travaux de finition	186,3	196,3	30 630	33 934	- 9,9	10,8	93,0	96,8	9 510	9 968	13,7	4,8	- 0,4
Commerce-réparation d'automobiles	74,9	81,5	28 385	31 376	- 9,9	10,5	12,5	13,4	4 588	5 104	4,5	11,2	5,7
Commerce de gros, intermédiaires du commerce	320,7	349,0	41 877	46 130	- 4,6	10,2	81,5	91,6	10 148	11 193	9,5	10,3	4,8
Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	82,8	88,6	31 482	33 478	8,2	6,3	1,4	1,2	4 246	4 383	17,5	3,2	- 1,9
Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	248,1	279,4	27 464	31 849	- 2,6	16,0	31,7	34,7	4 511	5 224	16,7	15,8	10,0
Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	11,9	14,1	6 673	8 712	- 24,6	30,6	17,1	18,5	2 789	3 127	23,3	12,1	6,5
Commerce de détail non spécialisé	52,1	57,7	25 541	23 531	- 9,2	- 7,9	45,4	51,6	4 294	4 893	1,6	14,0	8,3
Taxis - VTC	109,7	162,9	6 379	9 461	- 47,3	48,3	57,5	77,1	5 838	7 665	21,5	31,3	24,7
Transports routier de fret et déménagement	44,4	45,1	25 838	26 587	- 13,9	2,9	4,4	4,7	4 354	4 499	2,4	3,3	- 1,8
Activités de poste et de courrier	3,0	2,6	10 503	5 148	- 32,2	- 51,0	48,4	34,1	1 515	1 419	- 15,1	- 6,4	- 11,1
Autres activités de transports et entreposage	21,8	23,4	29 603	32 301	- 13,9	9,1	4,0	5,4	5 056	6 562	31,4	29,8	23,3
Hébergement	30,7	30,6	27 876	28 472	- 27,4	2,1	3,0	5,1	7 400	11 106	33,7	50,1	42,6
Restauration et débits de boissons	276,5	323,7	25 616	30 428	- 16,8	18,8	18,9	22,1	3 097	4 248	14,2	37,1	30,3
Informatique, information et communication	626,1	667,8	52 807	56 335	- 1,3	6,7	253,4	330,7	12 112	14 483	12,7	19,6	13,6
Activités financières et d'assurance	370,9	433,6	75 260	85 751	- 3,6	13,9	24,1	27,0	10 399	12 079	6,9	16,2	10,3
Activités immobilières	517,1	556,9	44 603	47 019	- 9,7	5,4	86,2	94,6	13 679	14 507	14,2	6,1	0,8
Activités juridiques	3 850,0	4 196,4	107 922	114 199	- 1,8	5,8	4,6	5,8	14 910	15 438	8,6	3,5	- 1,6
Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	814,3	874,6	56 076	61 060	- 5,9	8,9	207,3	247,0	10 124	10 966	12,3	8,3	2,9
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	903,5	1 001,7	53 343	59 082	- 5,2	10,8	386,3	449,1	9 974	11 185	9,2	12,1	6,5
Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	86,3	97,4	32 757	37 260	- 10,4	13,7	122,9	154,3	8 558	9 957	15,1	16,3	10,5
Autres activités scientifiques et techniques	379,4	334,2	55 345	49 768	21,9	- 10,1	179,1	200,1	8 232	9 305	17,5	13,0	7,4
Activités de nettoyage	55,8	60,1	35 453	40 784	- 9,2	15,0	39,1	47,4	6 391	6 540	9,5	2,3	- 2,8
Autres activités de service administratif et de soutien	209,7	223,2	41 812	45 531	- 8,4	8,9	89,9	116,4	7 119	8 552	17,4	20,1	14,1
Enseignement	97,1	108,9	24 241	28 089	- 8,0	15,9	182,0	215,9	6 409	6 934	18,8	8,2	2,8
Santé	4 886,5	5 501,8	68 786	77 205	- 4,7	12,2	177,2	197,7	9 172	9 761	26,1	6,4	1,1
Médecine générale	1 118,3	1 198,2	86 129	95 498	- 1,8	10,9	0,0	0,0	-	-	-	-	-
Médecine spécialisée, analyses médicales	1 452,7	1 601,0	114 123	127 173	- 3,9	11,4	0,0	0,0	-	-	-	-	-
Professions paramédicales et sages-femmes	1 148,2	1 363,6	38 784	44 816	- 6,7	15,6	38,4	43,6	13 958	14 471	27,0	3,7	- 1,5
Pratique dentaire	754,7	864,2	107 757	123 452	- 5,1	14,6	0,0	0,0	-	-	-	-	-
Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	296,9	340,7	83 225	95 507	- 1,0	14,8	0,0	0,0	-	-	-	-	-
Autres services de santé	101,5	117,7	21 585	25 159	- 4,7	16,6	127,6	140,0	9 193	9 685	27,3	5,3	0,1
Action sociale (y compris aide à domicile)	14,2	16,4	31 759	36 266	- 5,9	14,2	11,2	14,1	4 161	5 059	26,6	21,6	15,5
Arts, spectacles et autres activités récréatives	182,7	207,5	31 436	36 132	- 16,5	14,9	130,4	171,6	6 059	7 376	29,1	21,7	15,7
Activités sportives	26,2	27,7	19 450	21 117	- 18,6	8,6	43,3	59,3	5 539	6 820	19,9	23,1	17,0
Réparations hors automobile	22,0	23,8	15 189	17 219	- 15,7	13,4	19,8	19,6	6 487	6 936	8,7	6,9	1,6
Coiffure et soins du corps	80,1	93,4	16 285	19 674	- 13,2	20,8	49,7	62,0	5 290	5 860	23,1	10,8	5,2
Autres services personnels	42,5	50,3	22 558	26 801	- 4,7	18,8	74,6	101,3	5 561	6 177	13,7	11,1	5,5
Autres	1 344,7	1 445,2	46 924	56 305	- 3,0	20,0	0,3	0,3	6 570	11 067	- 4,9	68,4	60,0
<b>TOTAL</b>	<b>16 690,5</b>	<b>18 332,6</b>	<b>52 976</b>	<b>58 824</b>	<b>- 4,2</b>	<b>11,0</b>	<b>2 656,2</b>	<b>3 135,4</b>	<b>7 240</b>	<b>8 314</b>	<b>13,8</b>	<b>14,8</b>	<b>9,1</b>

Source : Urssaf



GRAPHIQUE 2 : Distribution du revenu des TI classiques



### Le revenu d'activité des auto-entrepreneurs connaît une reprise post-crise sanitaire en 2022

Après un fort rebond en 2021, le revenu d'activité des auto-entrepreneurs maintient sa trajectoire positive en 2022, progressant de + 18,0 %, pour finalement atteindre le montant global de 3,1 milliards d'euros.

En 2022, l'Île-de-France enregistre une croissance plus soutenue du revenu moyen annuel par rapport à 2021, affichant une augmentation de 14,8 % contre 13,8 %. Ainsi, il passe de 7 240 euros en 2021 à 8 314 euros en 2022. De façon contrastée la croissance du revenu moyen au niveau national connaît un ralentissement et n'atteint que 8,9 %.

Dans un contexte où l'inflation a atteint des niveaux records en 2022, la croissance du revenu moyen en euros courants des auto-entrepreneurs est toutefois à relativiser. En effet, en 2022, le revenu moyen en euros constants augmente seulement de 9,1 %, succédant à une hausse de 11,5 % en 2021 (tableau 4).

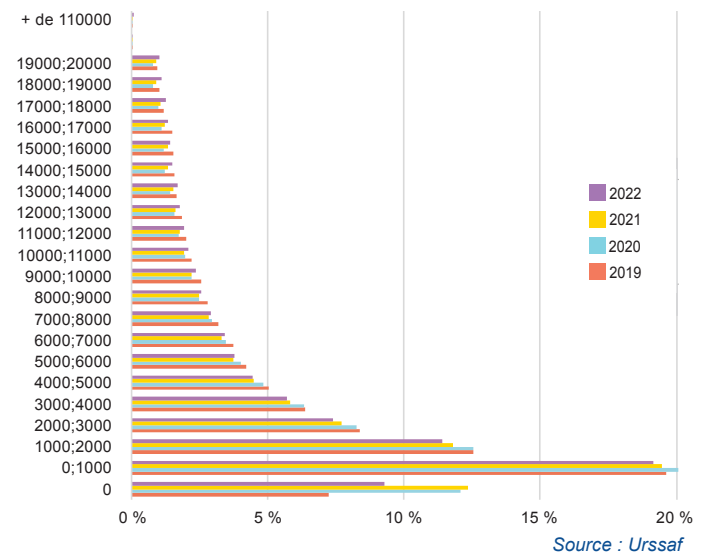
En 2022, la disparité observée depuis des années entre les groupes professionnels en termes de revenu moyen persiste et s'accroît. Les professionnels libéraux auto-entrepreneurs déclarent en moyenne un revenu de 9 804 euros, tandis que les artisans-commerçants rapportent en moyenne un revenu de 6 760 euros. Néanmoins, le revenu moyen des artisans-commerçants affiche une croissance plus soutenue que celui des professions libérales (+ 15,3 % contre + 12,3 %).

Les femmes auto-entrepreneuses perçoivent en 2022 des revenus moyens inférieurs à ceux des hommes (7 970 euros contre 8 595 euros). L'écart entre les revenus moyens des hommes et des femmes, qui avait diminué pendant la crise sanitaire, semble à nouveau s'accroître. La hausse des revenus moyens des hommes (+ 17,3 %) a été plus marquée que celle des femmes (+ 12,0%).

En 2022, une tendance à la hausse du revenu moyen des auto-entrepreneurs est constatée dans l'ensemble des secteurs d'activité, à l'exception des activités de poste et de courrier (- 6,4 % par rapport à 2021) et du BTP-gros œuvre (- 0,3 % par rapport à 2021) (tableau 5).

Trois secteurs ayant été soumis à des restrictions pendant la crise sanitaire enregistrent les hausses les plus significatives du revenu moyen. Il s'agit du secteur des taxis-VTC avec une croissance marquée de + 31,3 %, suivi de celui de la restauration

GRAPHIQUE 3 : Distribution du revenu des auto-entrepreneurs



et débits de boissons enregistrant une hausse de 37,1 % et, enfin, du secteur de l'hébergement qui connaît une progression remarquable de 50,1 %. Ces chiffres mettent en lumière la reprise vigoureuse de ces secteurs après les périodes de contrainte imposées par la crise sanitaire.

Après un rebond quasi généralisé en 2021, la croissance ralentit dans la majorité des secteurs en 2022. Les forts ralentissements concernent le secteur de la santé dans lequel la hausse s'est réduite de 19,7 points (6,4 % en 2022 après 26,1 % en 2021) et du commerce de détail alimentaire, hors métiers de bouche, qui voit son revenu moyen ralentir de 14,3 points (3,2 % en 2022 après 17,5 % en 2021).

Plusieurs secteurs se singularisent en Île-de-France en 2022 en affichant une croissance plus soutenue que celle enregistrée dans le reste de la France. Le secteur de l'informatique, de l'information et de la communication se démarque particulièrement avec une hausse significative de 19,6 % de son revenu moyen, surpassant ainsi la croissance enregistrée dans le reste de la France (+ 13,0 %). Les activités spécialisées de design, de graphisme et d'infographie suivent une trajectoire similaire, affichant une augmentation notable de 16,3 % de leur revenu moyen, dépassant largement la croissance observée dans le reste de la France (+ 9,1 %). Les autres activités de service administratif et de soutien enregistrent une hausse de leur revenu moyen de 20,1 % en 2022 contre 10,0 % pour leurs homologues en dehors de la région. Enfin, les auto-entrepreneurs opérant dans le secteur des taxis-VTC, particulièrement nombreux en Île de France, voient leur revenu moyen augmenter de 31,3 % contre 27,3 % dans le reste de la métropole.

En 2022, 9,3 % des auto-entrepreneurs déclarent des revenus nuls. Cette part est en baisse par rapport à 2021 (12,4 %) mais demeure supérieure à son niveau d'avant crise (7,3 %). Plus de la moitié des auto-entrepreneurs perçoivent des revenus inférieurs à 4 000 euros, et seulement 6,3 % plus de 15 000 euros (graphique 3).

Deux départements se distinguent en 2022 en affichant les revenus moyens les plus élevés pour les auto-entrepreneurs ; à savoir Paris avec 9 511 euros et les Hauts-de-Seine avec 9 017 euros. À l'inverse, la Seine-St-Denis enregistre le revenu moyen le plus bas, s'établissant à 6 886 euros. Il est à noter que tous les départements de la région connaissent une hausse du revenu moyen en 2022. Par ailleurs, contrairement à la tendance observée chez les travailleurs indépendants classiques, le département parisien affiche la plus forte progression du revenu moyen (+ 16,5 %).



**Encadré polyactifs**

**En 2022, plus de 14 % des TI classiques et près de 35 % des AE économiquement actifs exercent une activité salariée**

En Île-de-France, la proportion d'indépendants exerçant également une activité salariée est plus élevée qu'au niveau national. Parmi les TI classiques, 14,3 % sont polyactifs contre 11,1 % au niveau national. Pour les auto-entrepreneurs économiquement actifs, cette proportion atteint 34,8 % contre 29,6 % sur l'ensemble du territoire (tableau A).

**La part des polyactifs décroît avec l'âge**

La part des TI classiques cumulant une activité salariée diminue progressivement avec l'âge, passant de 21,1 % parmi les moins de 30 ans à 10,8 % chez les 60 ans et plus. Des éléments tels que les dispositifs de cumul emploi-retraite, la stabilité financière acquise au fil des ans ou l'évolution des compétences, contribuent à expliquer cette différence.

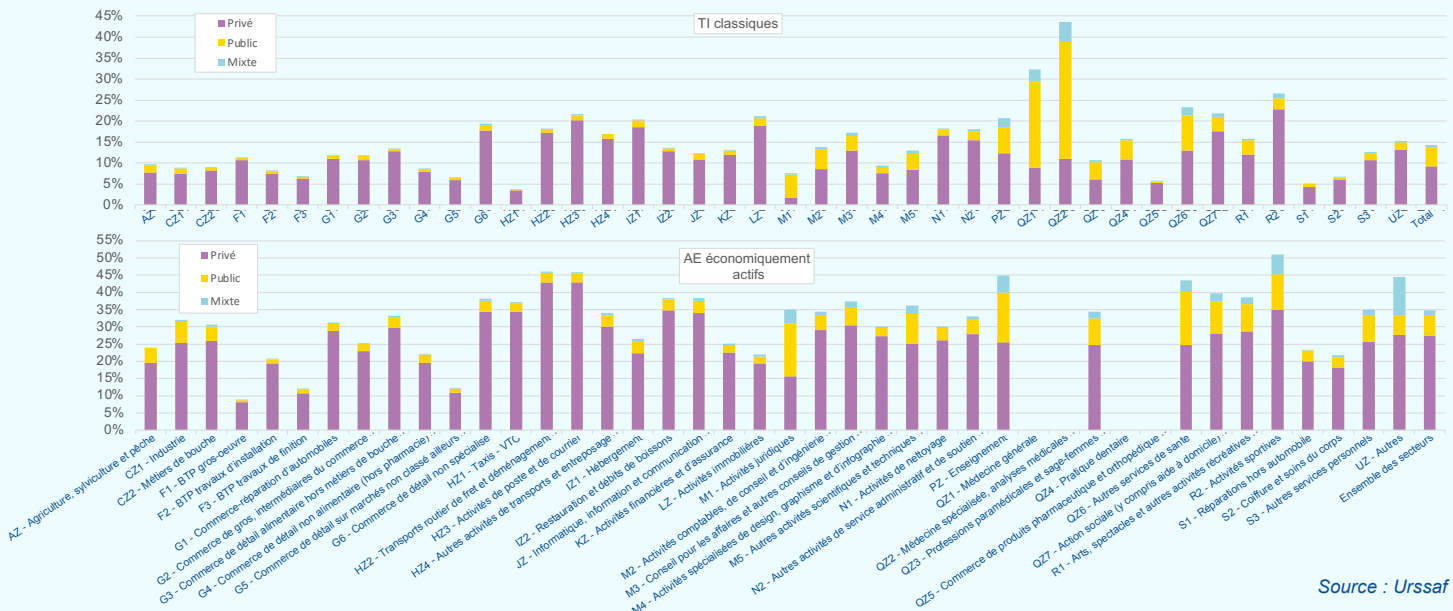
Les auto-entrepreneurs économiquement actifs montrent une propension plus marquée à la polyactivité, en raison de la précarité inhérente à leur statut professionnel. Tout comme pour les TI classiques, une diminution significative des polyactifs survient à partir de 60 ans (où le taux de chute à 15,3 %). A contrario, la répartition de la polyactivité chez les AE est relativement uniforme entre les autres tranches d'âge, atteignant son point culminant chez les 40-49 ans (38,6 %).

**TABLEAU A : Polyactivité selon le statut indépendant et le secteur salarié au 31 décembre 2022**

2022	Nombre d'actifs en fin d'année	Polyactifs	Part de polyactifs	Polyactifs du secteur privé	Part dans le total	Polyactifs du secteur public	Part dans le total	Polyactifs cumul privé et public	Part dans le total
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers	%	milliers	%
<b>TI classiques</b>	<b>318,8</b>	<b>45,7</b>	<b>14,3</b>	<b>29,5</b>	<b>9,2</b>	<b>14,2</b>	<b>4,4</b>	<b>2,1</b>	<b>0,7</b>
Hommes	203,7	28,6	14,0	20,0	9,8	7,4	3,6	1,2	0,6
Femmes	115,1	17,1	14,9	9,4	8,2	6,8	5,9	0,9	0,8
Moins de 30 ans	21,6	4,6	21,1	2,6	11,9	1,7	8,0	0,3	1,2
Entre 30 et 39 ans	66,2	10,9	16,4	6,8	10,3	3,6	5,5	0,4	0,6
Entre 40 et 49 ans	78,8	11,4	14,5	8,0	10,2	3,0	3,8	0,4	0,5
Entre 50 et 59 ans	86,2	11,8	13,6	8,0	9,3	3,2	3,7	0,5	0,6
60 ans et plus	66,1	7,1	10,8	4,1	6,2	2,6	3,9	0,4	0,6
<b>AE économiquement actifs</b>	<b>355,8</b>	<b>123,9</b>	<b>34,8</b>	<b>98,0</b>	<b>27,5</b>	<b>20,6</b>	<b>5,8</b>	<b>5,3</b>	<b>1,5</b>
Hommes	196,0	68,3	34,9	56,7	28,9	9,0	4,6	2,7	1,4
Femmes	159,8	55,6	34,8	41,3	25,9	11,6	7,3	2,7	1,7
Moins de 30 ans	89,1	32,7	36,7	27,5	30,9	4,3	4,8	0,9	1,1
Entre 30 et 39 ans	104,1	38,7	37,2	31,9	30,6	5,4	5,2	1,4	1,3
Entre 40 et 49 ans	73,7	28,4	38,6	21,6	29,3	5,4	7,3	1,4	1,9
Entre 50 et 59 ans	52,6	18,5	35,2	13,5	25,6	3,9	7,4	1,2	2,2
60 ans et plus	36,2	5,5	15,3	3,6	9,8	1,5	4,3	0,4	1,2

Source : Urssaf

**GRAPHIQUE A : Polyactivité selon le statut indépendant et le secteur d'activité indépendant en 2022**



Source : Urssaf





Le taux de polyactivité est proche entre les femmes et les hommes, notamment pour les AE économiquement actifs : 34,8 % des femmes sont polyactives et 34,9 % des hommes. Parmi les TI classiques, les femmes polyactives sont un peu plus nombreuses que les hommes (14,9 % contre 14,0 %).

### La part des polyactifs est très hétérogène selon les secteurs d'activité

Le niveau de polyactivité varie en fonction du secteur d'activité (graphique A). Même constat qu'au niveau national, la proportion la plus élevée de TI classiques exerçant une activité salariée se trouve dans les secteurs de la médecine générale et de la médecine spécialisée avec respectivement 32,4 % et 43,5 % de polyactifs. Viennent ensuite les activités sportives qui comptent plus de 26 % de polyactifs. À l'inverse, seuls 3,7 % des taxis-VTC occupent un emploi salarié et 5,1 % des TI dans le secteur de la réparation hors automobile.

La polyactivité s'observe de manière plus étendue parmi les auto-entrepreneurs couvrant divers secteurs d'activité tandis que, chez les TI classiques, elle se restreint à quelques secteurs spécifiques. Les activités sportives (51,0 %), les activités de transports routiers de fret et déménagement (45,9 %), les

activités de poste et de courrier (45,9 %) ainsi que l'enseignement (44,8 %) se distinguent par la plus forte proportion d'auto-entrepreneurs qui cumulent également une activité salariée. A contrario, les secteurs du BTP gros-œuvre (8,7 %) et des travaux de finition (11,9 %), ainsi que du commerce de détail sur marchés non classé ailleurs (12,1 %), affichent les taux de polyactivité les plus bas parmi les auto-entrepreneurs.

En 2022, l'intégration complète du secteur public dans la DSN permet pour la première fois d'observer les TI ayant une activité dans ce secteur. Si la polyactivité s'exerce majoritairement dans le secteur privé, 4,4 % des TI classiques relèvent du le secteur public. En outre, le cumul privé et public en plus de l'activité non salariée concerne 0,7 % des TI classiques (tableau A).

Trois secteurs d'activité se distinguent par la plus grande proportion de TI classiques exerçant également dans le secteur public : les activités juridiques (74,2 %), la médecine spécialisée (63,9 %) et la médecine générale (63,2 %) (graphique A).

5,8 % des AE économiquement actifs exercent également une activité dans le secteur public ; 1,5 % ont une activité mixte.

La part des AE exerçant dans le public est la plus élevée dans les secteurs des activités juridiques (43,9 %), les autres services de santé (35,3 %) et l'enseignement (32,1 %).

### Encadré TI employeurs

#### En 2022, 25,2 % des TI classiques et 0,5 % des auto-entrepreneurs ont employé au moins un salarié

9,3 % des indépendants (83 363 TI) (tableau B) sont employeurs en 2022. Cette proportion diffère selon le statut : 25,2 % des TI classiques et 0,5 % des auto-entrepreneurs ont employé au moins un salarié.

La faible part d'AE employeurs s'explique par leur capacité d'embauche limitée, notamment par l'existence de plafonds de chiffre d'affaires fixés par le statut. Pour le reste de l'analyse, les TI employeurs sont analysés uniquement sur la population des TI classiques.

Parmi les TI classiques, 34,2 % des artisans-commerçants sont employeurs en 2022 contre 17,6 % des professions libérales. Ainsi les TI employeurs sont représentés à 61,9 % par des artisans-commerçants.

Tableau B : Caractéristiques des TI employeurs en 2022

TI inscrits fin 2022	Ensemble des TI inscrits fin 2022		TI employeurs inscrits fin 2022		Part de TI employeurs
	Milliers	%	Milliers	%	%
Auto-entrepreneurs	575,7	64,4	3,2	3,8	0,5
TI classiques	318,8	35,6	80,2	96,2	25,2
Artisans-commerçants	145,4	45,6	49,7	61,9	34,2
Professions libérales	173,47	54,4	30,56	38,1	17,6
Hommes	203,7	63,9	57,1	71,1	28,0
Femmes	115,1	36,1	23,1	28,9	20,1
<b>Total des TI</b>	<b>895</b>	<b>100</b>	<b>83,4</b>	<b>100</b>	<b>9,3</b>

Source : Urssaf

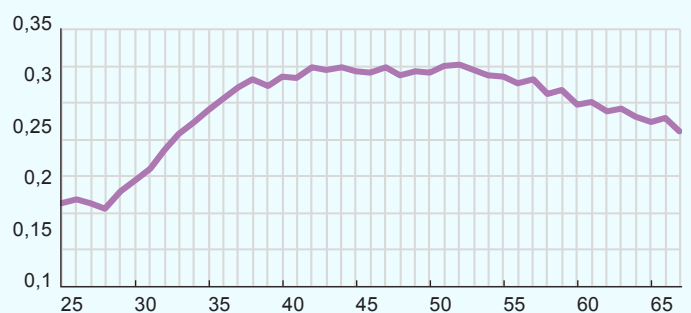
#### La part d'employeurs est plus élevée pour les hommes

En 2022, 28,0 % des hommes sont employeurs contre 20,1 % des femmes (tableau B). Cet écart s'explique en partie par des effets de structure comme l'âge (les femmes sont plus jeunes en moyenne), le groupe professionnel ou le secteur d'activité. La proportion d'hommes est plus importante parmi les TI employeurs que parmi les non employeurs (71,1 % contre 61,5 %).

#### La part d'employeurs est plus faible chez les TI les plus jeunes et les plus âgés

Le taux d'employeur parmi les TI classiques augmente progressivement avec l'âge : de 11,0 % à 25 ans, il atteint 30,0 % peu après 40 ans puis est relativement stable jusqu'à 54 ans. Il décroît ensuite pour atteindre environ 22,0 % à l'âge de 65 ans (graphique B).

GRAPHIQUE A : Part des TI employeurs selon l'âge en 2022



Source : Urssaf



### Un quart des employeurs exerce dans 4 secteurs d'activité

En 2022, le secteur de la restauration et débits de boissons est celui qui a le poids le plus important parmi les travailleurs indépendants employeurs (9,6 % contre 1,5 % parmi les TI non employeurs) (graphique C). Suivent les activités juridiques (5,5 %), les activités comptables, de conseil et d'ingénierie (5,4 %) et le commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie) (4,6%).

Dans les secteurs du commerce de produits pharmaceutiques et orthopédiques, de la restauration et débits de boisson, plus de 65 % des TI sont employeurs.

Les TI sont également majoritairement employeurs dans les métiers de bouche (63,5%), l'action sociale (61,2%), le commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche (57,8 %), les activités de nettoyage (51,8 %), la coiffure et soins du corps (51,7 %) et la pratique dentaire (50,7 %).

### Les TI emploient plus de 375 000 salariés

Les 83 360 TI employeurs dirigent 75 800 entreprises. Ces dernières représentent 17,9 % de l'ensemble des entreprises du secteur privé avec au moins un salarié déclaré en 2021 (tableau C) et emploient plus de 375 000 salariés en moyenne sur l'année 2022 (5,8 % de l'ensemble des salariés employés dans le privé) pour une masse salariale de 11,0 milliards d'euros (4,1 % de l'ensemble).

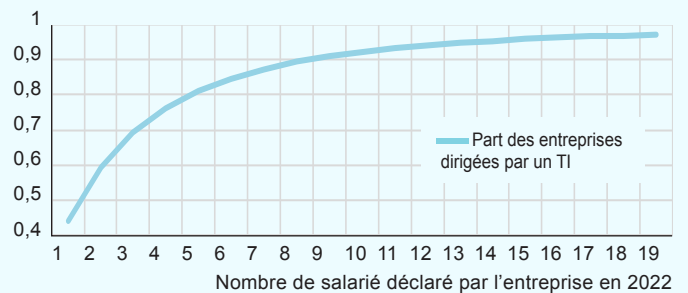
### Près de la moitié des entreprises employeuses dirigées par des travailleurs indépendants ont un seul salarié

Les entreprises dirigées par des travailleurs indépendants sont très majoritairement (92,0 %) de très petites entreprises (TPE) avec moins de 10 salariés déclarés en 2022 : 44,03 % ont déclaré un seul salarié, 32,0 % entre 2 et 4 salariés et 14,8 % entre 5 et 9 salariés (graphique D).

### Les entreprises dirigées par des travailleurs indépendants employeurs sont aux deux tiers des SARL

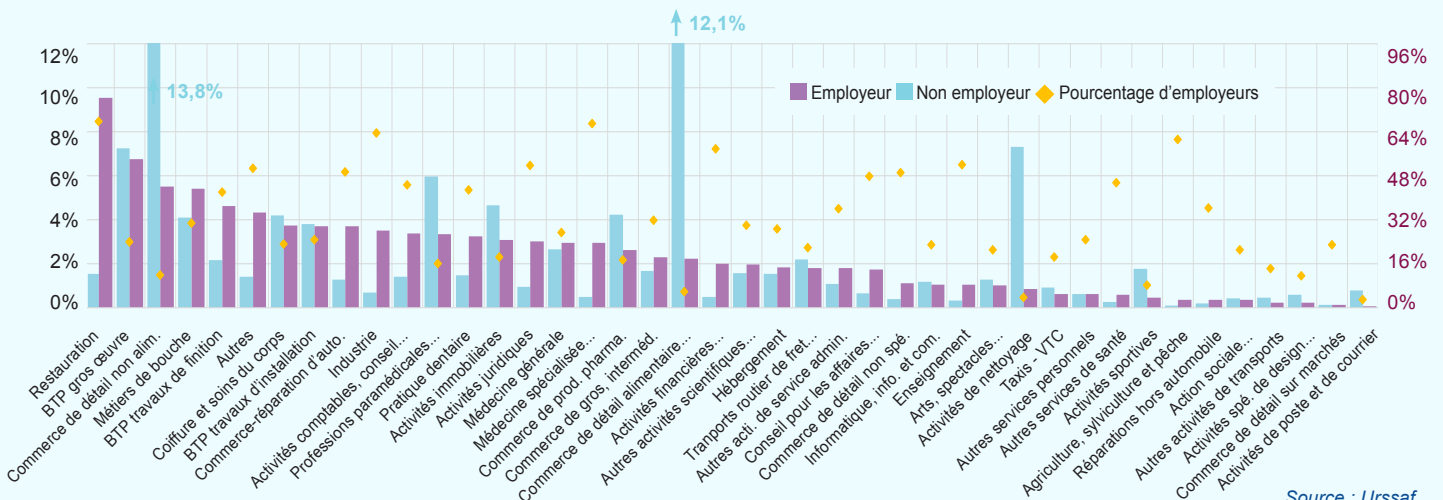
70,6 % des entreprises gérées par des TI employeurs, sont des SARL (Sociétés à responsabilité limitée) et 24,6 % des entreprises individuelles (tableau C). Sur l'ensemble des entreprises employeuses du secteur privé, les parts de SARL et d'entreprises individuelles sont plus faibles (respectivement 32,1 % et 4,9 %) et 45,7 % sont des SAS (Sociétés par actions simplifiées) dont les dirigeants ne sont pas TI.

GRAPHIQUE D : Répartition des entreprises dirigées par un TI selon le nombre de salariés déclarés en 2021



Source : Urssaf

GRAPHIQUE C : Répartition par secteur d'activité des TI classiques, selon qu'ils soient employeurs ou non



Source : Urssaf



TABLEAU C : Part des entreprises dirigées par un TI parmi les entreprises ayant eu au moins un salarié en 2022

Formes juridiques	Ensemble des entreprises employées en 2022						dont entreprises dirigées par un TI								
	Nb d'entreprises employées		Effectifs salariés		Masse salariale		Nb d'entreprises employées			Effectifs salariés			Masse salariale		
	Niveau	Structure	Niveau	Structure	Niveau	Structure	Niveau	Structure	Part	Niveau	Structure	Part	Niveau	Structure	Part
	milliers	%	millions	%	milliards	%	milliers	%	%	millions	%	%	milliards	%	%
SAS	193,2	45,7	3,5	53,4	137,8	51,4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SA	4,3	1,0	1,3	19,7	66,9	24,9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Associations	25,3	6,0	0,4	5,8	12,0	4,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SARL	135,7	32,1	0,8	11,9	23,6	8,8	53,5	70,6	39,4	0,3	70,3	34,2	7,7	69,4	32,4
Autres sociétés	43,4	10,3	0,6	8,7	27,2	10,1	3,6	4,8	8,4	0,1	20,8	13,8	2,6	23,4	9,5
Entreprise individuelle	20,7	4,9	0,0	0,6	0,8	0,3	18,6	24,6	89,9	0,0	8,9	90,6	0,8	7,0	91,8
<b>Total</b>	<b>422,7</b>	<b>100</b>	<b>6,5</b>	<b>100</b>	<b>268,3</b>	<b>100</b>	<b>75,8</b>	<b>100</b>	<b>17,9</b>	<b>0,4</b>	<b>100</b>	<b>5,8</b>	<b>11,0</b>	<b>100</b>	<b>4,1</b>

Source : Urssaf

## Sources et méthodologie

Cette publication comptabilise des **comptes de cotisants indépendants** immatriculés à la Sécurité sociale et **non des individus**.

Elle n'intègre ni les exploitants agricoles, lesquels sont suivis par la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), ni les marins ou les artistes-auteurs.

Par ailleurs, elle concerne l'ensemble des travailleurs indépendants relevant de la protection sociale des indépendants, ce qui exclut les indépendants qui ne sont pas des travailleurs non-salariés au sens de la protection sociale : dirigeants de certaines sociétés (SA, SAS/SASU), mandataires sociaux ou gérants minoritaires de SARL et qui sont considérés comme assimilés salariés (rattachés au régime général par l'article L311-3 du CSS).

Pour l'exercice professionnel de son activité économique, le travailleur indépendant (TI) peut opter pour le statut dit « classique » ou celui d'auto-entrepreneur (AE). Ce choix conditionne le mode de déclaration et de calcul de cotisations. À l'intérieur des deux statuts, plusieurs catégories sont identifiées au sens de la sécurité sociale : les artisans, les commerçants et les professions libérales. Depuis 2018, les professions libérales non réglementées (PLNR) nouvellement inscrites sont classées parmi les commerçants et cotisent comme tels. Pour l'analyse économique produite dans cette publication, elles sont réintégréées à la population des professions libérales.

### Le dispositif auto-entrepreneur

Le régime de l'AE a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Sont exclues du dispositif les professions libérales affiliées à une caisse de retraite autre que la CIPAV (Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse des professions libérales) ou le Régime général (RG), notamment pour les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA)

ou certaines professions telles que les avocats relevant de la Caisse nationale des barreaux français (CNBF).

Ce statut simplifié permet au cotisant de ne payer des cotisations que lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires. La déclaration des chiffres d'affaires est réalisée chaque mois ou trimestre selon le taux de cotisations et contributions sociales associé à l'activité.

Le statut est accessible à condition de ne pas dépasser un plafond de chiffre d'affaires annuel (tableau D). Certaines activités libérales rattachées à des caisses de retraite spécifiques sont exclues du dispositif. En 2018, les plafonds de chiffre d'affaires ont été doublés, permettant un nouvel élan du régime auto-entrepreneur (Acosse Stat bilan n°289 - juillet 2019). Le relèvement des seuils implique la disparition des seuils de tolérance. Ainsi, dès le dépassement des plafonds, l'AE bascule sous le statut TI classique. Dès lors que les plafonds de chiffre d'affaires ne sont pas dépassés, le dispositif AE est sans limitation dans le temps. Les AE continuent de bénéficier de la franchise de TVA jusqu'à un certain seuil (tableau D).

TABLEAU D : Seuils de chiffre d'affaires applicables en 2022

	Régime de l'auto-entreprise	Seuil de franchise de TVA
Achat/vente	Jusqu'à 176 200 €	Jusqu'à 85 800 €
Prestation de services	Jusqu'à 72 600 €	Jusqu'à 34 400 €

Source : Urssaf

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, tout AE est soumis à l'obligation de déclarer un chiffre d'affaires, quel que soit le montant. En cas de chiffres d'affaires nuls ou non déclarés sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs, les AE sont automatiquement radiés.



Exceptionnellement, les radiations automatiques de fin 2019 qui auraient dû être opérées au 1<sup>er</sup> semestre 2020, ont été décalées à 2021 en raison de la crise sanitaire. Pour l'analyse, les radiations de fin 2020 pour absence de chiffre d'affaires ont été lissées sur 2019 et 2020. De nouveau décalé en 2023 au titre de fin 2022, les radiations ont été estimées avec les informations disponibles à fin mai 2023.

L'analyse des **revenus des AE** est réalisée sur le champ des économiquement actifs. Le passage du chiffre d'affaires au revenu s'obtient en appliquant au chiffre d'affaires annuel un abattement forfaitaire par l'application d'un taux défini en fonction du type d'activité (34 % pour les BNC, 50 % pour les BIC prestations et 71 % pour les BIC achat/vente). Le montant de l'abattement est d'au moins 305 euros.

### Les travailleurs indépendants classiques

Contrairement au dispositif auto-entrepreneur, le statut de TI classique n'exclut aucune activité.

A la différence de l'AE, le TI classique déclare annuellement son revenu, y compris pour le calcul des cotisations sociales, directement auprès de la DGFIP. Il cotise sur ce revenu annuel, généralement le résultat comptable de l'exercice, assez proche du revenu fiscal. En cas d'absence de déclaration, un revenu appelé « taxation d'office » (TO), fonction d'un revenu antérieur connu ou du plafond de sécurité sociale (PASS) en vigueur majoré, est retenu pour le calcul des cotisations.

Pour les analyses sur les **revenus des TI classiques**, les taxations d'office ne sont pas comptabilisées. Par ailleurs, les données mobilisées ne permettent pas de connaître les déficits : un revenu négatif est indiqué comme nul.

Le statut de TI classique diffère également du dispositif AE par l'application, en cas de faibles revenus, de cotisations minimales. Elles concernent la retraite de base, les indemnités journalières et l'invalidité-décès. Les taux de cotisations diffèrent selon le groupe professionnel (artisan-commerçant ou profession libérale).

Cette différence s'explique par l'appartenance des activités libérales à des caisses de retraite spécifiques. Les professions médicales conventionnées bénéficient également d'un taux de cotisations maladie réduit.

### Les données mobilisées

**La base TI des Urssaf** centralise depuis 2001 les informations administratives et déclaratives des TI classiques et, depuis janvier 2009, les informations relatives aux cotisants relevant du régime auto-entrepreneur ainsi que les déclarations envoyées aux Urssaf. Les données utilisées dans cette publication sur les effectifs et les revenus sont issues d'une **extraction au 31 mai 2023**, pour toutes les années de revenus (*cf. note page 1*).

Afin de mieux classer les activités des travailleurs indépendants, une nomenclature spécifique agrégée en 42 classes a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (NAF rév.2).

Certaines classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, J, K, L, P) et d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins. Par exemple, les métiers de bouche (CZ2) regroupent les codes APE 10xxx (industrie agroalimentaire), 4721Z à 4724Z (commerce de détail de fruits, légumes, viandes, poissons, pains) et 4781Z (commerce de détail alimentaire sur marché). Le secteur d'activité des gérants majoritaires retenu dans l'étude est celui de l'entreprise dont ils ont la gérance. La classe « UZ – Autres » rassemble les indépendants dont le secteur n'entre pas dans les regroupements définis par la nomenclature spécifique ou n'est pas connu, notamment les TI classiques avec une APE 7010Z « Activités des sièges sociaux » ou 6420Z « Activités des sociétés holding », pour lesquels l'activité effectivement exercée n'a pu être identifiée.

L'analyse sur les TI salariés du régime général est réalisée sur la base d'un appariement avec des données issues de la Déclaration sociale nominative (DSN), via des identifiants cryptés.

### Définitions

Est considéré comme **administrativement actif** un indépendant (AE ou classique) ayant été immatriculé avant ou pendant la période étudiée et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un revenu ou un chiffre d'affaires positif.

Est considéré comme **économiquement actif** un AE ayant déclaré un chiffre d'affaires strictement positif sur la période étudiée.

Est considéré comme **polyactif** en fin d'année un individu ayant un compte travailleur indépendant actif en fin d'année N et une activité salariée déclarée dans la DSN au dernier jour ouvré de décembre N.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).